

Bulletin municipal

Décembre

2013

Château de la Vernède

Ancien pavillon de chasse de la reine Margot, le château de la Vernède était à l'origine un château fortifié, comme on peut le voir sur la reproduction ci-contre.

Lors de la destruction du château d'Usson, en 1634, le château de la Vernède est partiellement démantelé, les douves sont comblées

Depuis 1700 les propriétaires se succèdent, M **MARCON** ; M. **FOURNIER** ; M. **MANDET** qui vend la propriété d'une superficie de 29 hectares à MM **LERNON** frères et M. **BRUGIERE**.



Devenu folie néo-gothique au XIX^{ème} siècle. En 1932 le château est racheté par M. **SAVEL** qui morcelle les terres et fait don de la petite Vernède à son Mé-tayer. Aujourd'hui le parc fait encore 8 hectares. On y trouve notamment un Séquoia sécu-laire.



Traversé par le béal le parc contient un moulin qui a travaillé jusqu'aux années 1960

Acheté par les actuels propriétaires en 2001, M. et Mme **CHAUVE** il abrite aujourd'hui une activité de chambre d'hôte.



La suite des tilleuls et le salon vert

Le mot du maire.

Chers administrés, c'est avec beaucoup d'émotion que je prépare ce message qui vous est adressé. Nous sommes à l'aube d'un nouveau mandat municipal, comme vous le savez les prochaines élections sont programmées les 23 et 30 mars 2014.

Notre équipe municipale s'est engagée il y a 6 ans à gérer notre commune. Les conseillers municipaux et moi-même avons assumés cette tâche avec passion. Je remercie mon équipe et le personnel pour leur engagement.

Suite à une évolution professionnelle je ne souhaite pas me présenter pour un prochain mandat, par manque de temps. Certains membres de l'équipe ont décidé de participer à un nouveau groupe, je vous demande de leur faire le meilleur accueil, il va falloir qu'ils recrutent de nouveaux volontaires. Cet engagement est primordial pour l'avenir de notre commune.

Ce mandat a été riche en réalisations, la plus importante étant à mon sens la construction d'une nouvelle école primaire. Nous souhaitons inviter l'ensemble de la population à l'inauguration de cet établissement le 4 janvier 2014 à 15 heures. Je pourrai à cette occasion remercier le Conseil Général, l'Etat et notre Député pour les subventions importantes que nous avons obtenues grâce à eux.

Nous maintiendrons également la cérémonie des vœux qui se déroulera le samedi 18 janvier 2014. Nous pourrons ainsi accueillir officiellement les nouveaux habitants de notre village et remercier les associations pour leur engagement.

Je souhaite au village de Saint Rémy de Chagnat un développement harmonieux et raisonné. Il faut que la commune continue d'investir pour améliorer le cadre de vie de chacun d'entre nous.

Pour moi le rôle d'un conseil municipal n'est pas simplement d'accumuler l'argent qu'il reçoit de l'Etat ou de vos impôts, mais il est de l'utiliser au mieux pour préparer l'avenir.



Informations et Principales délibérations.

« Vous trouverez dans cette rubrique les résumés des principales délibérations : »

Séance du 24 juin 2013

Objet de la délibération : VENTE PARCELLE ZC 145

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 22 avril 2013 qui avait fixé le prix de vente des parcelles ZA80 et ZC 145 à 0,50€ le m². Monsieur le Maire indique qu'il a fait part à Monsieur Soupel Vivian de ce prix et Monsieur Soupel Vivian souhaite acquérir la parcelle ZC 145 située à Usson d'une contenance de 2820m² au prix de 0,50€ le m².

Le conseil municipal décide à l'unanimité des membres de vendre cette parcelle ZC 145 à Monsieur Soupel Vivian pour un prix au m² de 0,50€, les frais afférents à cette vente sont à la charge de l'acquéreur.

Cette décision est prise à l'unanimité : **8 voix POUR et 0 voix contre** (0 abstention)

Modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays de Sauxillanges

Le conseil de communauté de la communauté de commune a délibéré pour modifier ses statuts comme suit :

C - Compétences facultatives

- III/ Actions sociales et services à la population

Maintien à domicile des personnes âgées :

Portage de repas à domicile

La Communauté de Communes est également habilitée à rendre des prestations de services en matière de portage de repas à domicile aux communes limitrophes de la communauté de communes qui en feraient la demande.

Aide-ménagère à domicile.

Le conseil municipal approuve la modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays de Sauxillanges comme décrit ci-dessus.

Résiliation avec le FNASS

Monsieur le Maire propose de résilier l'adhésion au Fond National Action Sanitaire et Sociale à compter du 1er janvier 2014 car le montant par agent a considérablement augmenté et nos agents ne bénéficient pas de beaucoup des prestations.

Le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents de résilier l'adhésion au FNASS de la commune à compter du 1er janvier 2014.

0-----0-----0

Séance du 22 Juillet 2013

Aménagement des logements de la poste

Concernant le projet d'aménagement de deux logements locatifs conventionnés dans l'ancien immeuble de la Poste, suite à la procédure de mise en concurrence qui a été faite :

Au vue des offres formulées et après vérifications menées sur l'ensemble des offres, la Commission d'Appel d'Offres propose de retenir les offres économiquement les plus avantageuses, appréciées en fonction de leur valeur technique et dont l'offre de prix est la plus basse.

Ont été retenues les entreprises suivantes et pour les montants tels que définis dans le tableau suivant :

Lot	Désignation	Entreprises	Offre de base H.T.	Option H.T.	Montant du marché H.T.
1	Démolition gros œuvre	MARTINS	76165,74 €		76165,74 €
2	Enduits de façades	ENDUIT PLUS	6504,25 €		6504,25 €
3	Charpente bois	W. FAUGERE	16993,22 €		16993,22 €
4	Couverture zinguerie	SIEGRIST	10943,90 €		10943,90 €
5	Menuiseries ext., int. Bois	TERRASSE	27417,79 €		27419,79 €
6	Serrurerie	DE LA ROSA	11584,60 €	607,00 €	12191,60 €
7	Plâtrerie peinture isolation	REDON	40974,03 €		40974,03 €
8	Carrelage faïences	DE ROSA	8564,39 €		8564,39 €
9	Sols collés	DA CUNHA	3343,22 €		3343,22 €
10	Plateforme élévatrice				
11	Plomberie sanitaire chauffage	CONCEPT THERMIQUE	12459,66 €	2156,36 €	14616,02 €
12	Electricité chauffage	COUFFIGNAL	20890,47 €		20890,47€

TOTAL HT	235841,27 €	2763,36 €	238604,63 €
----------	-------------	-----------	-------------

Pour une estimation des travaux de 225 800€ HT, l'économie générale du marché est atteinte à + 4,5%

TVA en sus

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité les choix de la commission d'appel d'offres et autorise Monsieur le Maire à signer les marchés de travaux avec les entreprises retenues et tous les documents nécessaires au bon déroulement du projet.

Adhésions à l'EPF SMAF (Etablissement Public Foncier- Syndicat Mixte d'Action Foncière)

Les communes de :

- BESSE (Cantal)- TERNANT LES EAUX (Puy-de-Dôme), - SAINT LEON (Allier),- LE VIGEAN (Cantal),- BEAUZAC (Haute-Loire),- ALLEGRE (Haute Loire), - LIEUTADES (Cantal),

La communauté d'agglomération de :

- VICHY VAL D'ALLIER (Allier), composée des communes de Abrest, Bellerive-sur-Allier, Billy, Bost, Brugheas, Busset, Charmeil, Cognat-Lyonne, Creuzier-le-Neuf, Creuzier-le-Vieux, Cusset, Espinasse-Vozelle, Hauterive, Magnet, Mariol, Saint-Germain-des-Fossés, Saint-Rémy-en-Rollat, Saint-Yorre, Serbannes, Seuillet, Vendat, Le Vernet, Vichy, ont demandé leur adhésion à l'EPF-SMAF.

Le conseil d'administration, dans ses délibérations en date des 22 mai, 20 juin et 4 juillet 2013 a pris en compte ces demandes et l'Assemblée générale de l'EPF réunie le 4 juillet 2013 a donné un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents, donne son accord à l'adhésion précitée.

Création d'un poste d'adjoint technique de deuxième classe

Considérant la nécessité de créer un emploi d'adjoint technique de deuxième classe non titulaire, en raison d'un accroissement temporaire d'activité,

Monsieur le Maire propose à l'assemblée :

- La création d'un emploi d'adjoint technique de deuxième classe non titulaire, à temps non complet à raison de 24 heures hebdomadaires, en raison d'un accroissement temporaire d'activité pour exercer les fonctions d'agent de voirie (entretien bâtiments communaux, voirie et assainissement)

La rémunération est fixée sur la base de l'indice brut 297

Le Conseil Municipal, décide : d'adopter la création de poste ainsi présentée

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 12

Classement des archives

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal la délibération du 22 avril 2013 concernant le classement des archives par le Centre de Gestion de la Fonction Publique du Puy de Dôme.

Le devis porte sur 37 1/2 jours de travail soit un coût total de 6750€.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, valide le devis du centre de gestion pour un montant de 6750€ et demande à ce que les crédits soient portés au budget 2014.

0-----0-----0

Séance du 16 septembre 2013

Proposition d'achat de la parcelle ZD 274

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a été contacté par M. **MARQUET** concernant la parcelle ZD 274 où se trouvent des fours à chaux. En effet Monsieur Marquet a eu des propositions concernant cette parcelle mais il préférerait que ce patrimoine soit acquis par la commune.

La parcelle fait 1080m², les offres faites sont de l'ordre de 10 000€ .

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide de ne pas acquérir cette parcelle.

Le conseil municipal pense que l'entretien et la mise en sécurité de ce patrimoine serait trop contraignant et trop onéreux pour la commune, cependant il regrette de laisser partir un tel patrimoine.

Fond intervention communal 2014

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers la programmation du fonds d'intervention communal pour l'année 2014 : Agrandissement du cimetière.

La DDT d'Issoire a été consulté et va aider la municipalité à trouver un maître d'œuvre, le coût estimé de l'opération est de 130 000€

Le plan de financement serait le suivant :

- ✓ Subvention du Conseil Général : 30% soit 39000€
- ✓ Subvention DETR : 30%
- ✓ Autofinancement : 40%

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents valide le fonds d'intervention communal 2014 pour l'agrandissement du cimetière tel qu'il a été présenté ci-dessus.

o-----o-----o

Séance du 28 Octobre 2013

Projet de redécoupage cantonal

Monsieur le Maire informe le conseil municipal du projet de redécoupage cantonal présenté le 23 septembre par le Préfet Michel FUZEAU.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents conteste le découpage du nouveau canton de Brassac les Mines qui regroupera les cantons de Sauxillanges, Jumeaux, Saint Germain Lembron et Ardes Sur Couze.

Ce canton rural va représenter 22700 habitants et une superficie très importante. Le Conseil Municipal demande que la tolérance de 20% de population en moins par rapport aux moyennes soit appliquée, afin de réduire la superficie du canton.

Inscription au plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée de chemins ruraux traversant le territoire de la commune

Le 19 décembre 2011 le Conseil Général du Puy de Dôme a adopté le principe de réactualisation du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée,

Au terme de l'article L.361-1 du Code de l'environnement, le PDIPR relève de la compétence des Départements.

Il a pour objectif de :

- ✓ faciliter la découverte des sites naturels et paysages en privilégiant la pratique de la randonnée,
- ✓ préserver et sauvegarder le patrimoine des chemins ruraux.

Dans le cadre des actions menées en faveur du tourisme de randonnée, le Conseil Général du Puy de Dôme a décidé l'élaboration d'un PDIPR sur son territoire en 1990.

En 2011, le Conseil Général a souhaité réactualiser le PDIPR en proposant une offre de qualité support de valorisation et de promotion des activités de randonnée.

Pour sa part, le Conseil Général assure sur les itinéraires inscrits au P.D.I.P.R. :

- ✓ le gros entretien (*pose de passerelles, pontons, chicanes, escabeaux, emmarchement, gros débardage et élagage, drainage*),
- ✓ l'équipement en signalétique et le balisage, le descriptif et le géo référencement des itinéraires,

Par ailleurs, le Conseil Général soutient financièrement la promotion.

Considérant que le dit plan départemental comprend des itinéraires traversant le territoire de la commune,

Le Conseil Municipal, donne un avis favorable sur l'ensemble des itinéraires ou portions de sentiers du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée concernant la commune de Saint Rémy de Chagnat tels qu'ils figurent au tableau joint en annexe.

Il s'engage :

- ✓ à protéger ces chemins en conservant leur caractère public et ouvert pour y maintenir une libre circulation ;
- ✓ à autoriser la circulation pédestre, équestre, cycliste et de manière générale la circulation de toute personne pratiquant une activité de loisir itinérant non motorisée, en la réglementant si besoin en vertu du pouvoir de police ;
- ✓ à informer les usagers par tout moyen approprié des risques d'accidents présents sur les chemins, (toute fermeture momentanée d'une section de chemins devant être portée à la connaissance du Conseil Général) ;
- ✓ à maintenir les chemins inscrits dans un état d'usage ;
- ✓ à conventionner le cas échéant, avec les propriétaires de terrains privés traversés par les chemins
- ✓ à ne pas supprimer ou aliéner en totalité ou partie les chemins concernés ; si nécessaire à l'occasion des opérations foncières ou de remembrement, le Conseil municipal proposera au Conseil Général un itinéraire public de substitution de caractéristiques semblables, établissant la continuité du parcours.
- ✓ à inscrire les itinéraires concernés dans tout document d'urbanisme lors d'une prochaine révision ou de son élaboration

La présente délibération du conseil municipal annule et remplace les décisions prises antérieurement relatives au PDIPR.

Consultation d'un avocat pour le lot « enduit et façades du marché de l'école ».

Monsieur le Maire rappelle les problèmes de malfaçons sur le lot enduit et façades du marché concernant la restructuration de l'école. Monsieur le Maire indique qu'après plusieurs courriers et plusieurs discussions avec le dirigeant de la société Face et Façades, il n'est pas arrivé à trouver un terrain d'entente sur le dossier.

Monsieur le Maire souhaite faire appel à un avocat pour défendre les intérêts de la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

de donner pouvoir à Monsieur le Maire pour effectuer les démarches administratives pour trouver un avocat afin de représenter la commune dans ce conflit



Les élections municipales 2014

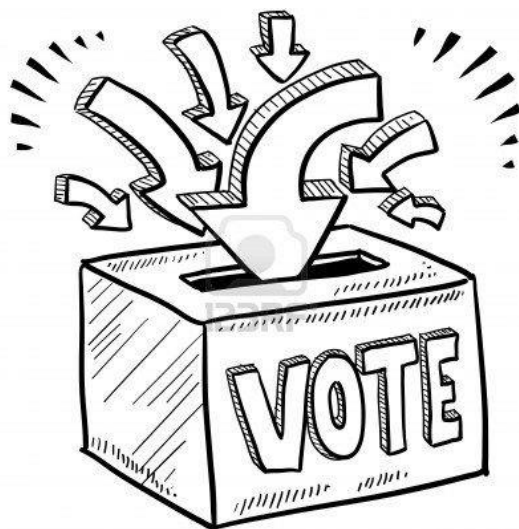
Communes de plus de 500 habitants et moins de 1000.

La population au 1 janvier 2014 est de 555 par conséquent le nombre de conseillers municipaux à élire est de 15. Le respect de la parité n'est pas obligatoire.

Les conseillers municipaux des communes de moins de 1 000 habitants sont élus pour six ans au scrutin plurinominal majoritaire à deux tours et sont renouvelés intégralement (art. L. 227 et L. 252).

Les suffrages sont décomptés individuellement par candidat et non par liste. Pour être élu :

- ✓ Au premier tour de scrutin, le candidat doit recueillir la majorité absolue des suffrages exprimés et un nombre de suffrages au moins égal au quart de celui des électeurs inscrits.
- ✓ Au second tour, la majorité relative suffit. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé des candidats est élu (art. L. 253).



Déclarations des candidatures.

L'article 25 de la loi du 17 mai 2013 a désormais introduit l'obligation d'une déclaration de candidature dans les communes de moins de 1 000 habitants. La circonstance qu'une personne ne se soit pas portée candidate fait donc désormais obstacle à ce qu'elle puisse être élue, quand bien même des suffrages se seraient portés sur son nom.

Les candidats qui ne se seraient pas présentés au premier tour ne peuvent déposer une déclaration de candidature pour le second tour. que si le nombre de candidats présents au premier tour est inférieur à 15.

Modalités de la déclaration de candidature

Les candidats peuvent se présenter soit de façon isolée, soit de façon groupée.

Quelles que soient les modalités de la candidature, chaque candidat doit déposer une déclaration individuelle de candidature.

En cas de déclaration d'un groupe de candidats, il n'est pas nécessaire de présenter autant de candidats que de siège à pourvoir : il peut y avoir moins de candidats ou au contraire plus de candidats que de siège à pourvoir.

La candidature d'un groupe de candidats s'effectue par une personne dûment mandatée par chaque candidat qui dépose l'ensemble des candidatures individuelles. Cette personne peut être aussi bien l'un des candidats qu'un tiers.

Cette déclaration est effectuée obligatoirement sur un imprimé dont un modèle est à retirer en mairie ou sur le site du ministère de l'intérieur

✓ . <http://www.interieur.gouv.fr/Elections/Etre-candidat>

Liste des pièces à fournir selon les circonstances : (voir en mairie)

Les déclarations de candidatures seront déposées à partir de mi-février 2014, date fixée par arrêté du préfet de département ou du haut-commissaire (13 février normalement) jusqu'au jeudi 6 mars 2014 à 18 heures.

La déclaration de candidature est déposée auprès des services préfectoraux (sous-préfectures)

Déroulement du scrutin

Le scrutin se déroulera en 2 tours si nécessaire.

le 23 et 30 mars 2014, le bureau de vote sera ouvert de 08 h 00 à 18 h 00

Le bureau de vote est situé à la salle polyvalente de la commune.

Pour pouvoir voter il faut être inscrit sur les listes électorales de la commune. (date limite d'inscription le 31 décembre 2013. Les jeunes gens qui ont 18 ans avant les élections sont inscrits automatiquement.)



Pour voter il est impératif de présenter une pièce d'identité avec photo. Cette pièce doit être en cours de validité à l'exception de la carte nationale d'identité et le passeport, qui peuvent être périmés.

0-----0-----0

Médiathèque départementale

Bibliothèque.

Un service de bibliothèque est disponible en Mairie. Totalement gratuit il met à disposition à titre de prêt un certain nombre de livres qui sont renouvelés deux fois lors du passage du bibliobus de la médiathèque départementale.





Les livres de la bibliothèque scolaire sont également changés à cette occasion.

Les enfants de l'école participent au choix de leurs documents.

Les utilisateurs de la bibliothèque peuvent également venir faire leur choix lors du passage du bibliobus.

Ou éventuellement commander un ouvrage pour le prochain passage.



Accès aux services numériques : (Nouveau service)

La médiathèque Départemental propose des accès aux services numériques suivant :

- MusicMe : écoute de l'ensemble du catalogue de musique en streaming sur ordinateur. Ecoute d'une sélection de titres sur tablette et smartphone
- Numilog: livres numériques à lire en streaming ou sur liseuse
- Médiathèque Numérique : visionnage de films en streaming ou en téléchargement chronodégradable sur ordinateur.
- Tout Apprendre : autoformation informatique, Bureautique, Langues, Musique, Soutien scolaire.
- Pressens : recherche d'articles de presse

L'accès à ses services est gratuit, renseignements supplémentaires et inscription en mairie



Les Donneurs de sang bénévoles

Le 8 novembre 2013 les donneurs de sang qui participent aux collectes de sang de Saint-Rémy-de-Chagnat ont reçu leur diplôme de donneurs de sang bénévoles.

Les donneurs ont été également récompensés par une médaille de bronze, d'argent ou d'or



0-----0-----0

Commémorations de l'armistice du 11 novembre



Le dépôt de gerbe par deux de nos jeunes concitoyennes, le discours de m. le maire et les honneurs rendus par les drapeaux et les pompiers du C.I. de l'eau mère ont ponctué cette cérémonie.

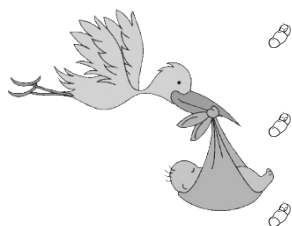
Fête aux marrons

La journée s'est poursuivie par la traditionnelle fête aux marrons du « club rencontre et gaieté »



Etat civil

Naissances :



Méline Rosina Michelle **PONTE** née le 28 août 2013, fille de Michel **PONTE** et de Delphine **ATHEA**



Léanne **CHAREUN MALBET** née le 01 septembre 2013, fille d'Alain **CHAREUN** et de Charlène **MALBET**



Loan **SPRINGER** née le 11 novembre 2013, fille de M. et Mme **SPRINGER** Benjamin et Héloïse.

La municipalité félicite les heureux parents.

Nouveaux arrivants:



M. Nicolas **BERARD** et Mlle Cindy **PONCE** et leur fils, 18 rue de Richarots.



M. et Mme **SPRINGER** Benjamin et Héloïse et leurs enfants Maé et Loan, rue de l'eau mère.



M. Maxime **NATTER** et Mlle Agnès **FOUILLOUX**, Chemin des fours à chaux.



M Benjamin **FAYOLLE**, impasse de la Pradette.



M. et Mme **VALLEIX** Anthony et Johanna, 4 rue du four.



M. Jérémy **COUTURE** Place de l'Ormeau.



M. et Mme **BERGER** Patrick et Danielle, place de la mairie.



M. Maxence **DELAMARE** et Mlle Marjorie **BAYART**, 4 route de Varennes

La municipalité leur souhaite la bienvenue.

Le coin des associations

Club Rencontre et Gaieté.

Calendrier des manifestations du 1 semestre 2014.

Dimanche 5 janvier.....Loto

Dimanche 2 Février.....Thé dansant

Lundi 14 juillet.....Repas – bal gratuit

Les animations du Club Rencontre et Gaieté sont gratuites pour les habitants de la commune.

0-----0-----0



Les amis de l'école

St-Rémy-de-Chagnat / St-Jean-en-Val

Les membres de l'association « Les Amis de l'école » ont tenu leur assemblée générale le lundi 01 Juillet 2013 à 20h30 à la salle des fêtes de Saint-Rémy-de-Chagnat.



Le bureau est composé de:

Présidente : Patricia **SAUVADET**
Secrétaire : Angélique **POTIER**
Trésorière : Sandra **COBIGO**

Vice-présidente : Muriel **CAVATZ**,
Secrétaire adjointe: Edwige **CUSSALGRAS**,
Trésorière adjointe: Gaëlle **BOITHIAS**,

Membres actifs: Julia **AFONSO** ; Alain **ANTOINE** ; Angélique **CONDUCHÉ** ; Valérie **DREUILHE** ; Nidia **FABRO** ; Carole **FAIDIT** ; Stéphanie **GHYSELINCK** ; Patricia **MAGAUD** ; Véronique **RICHARD** ; Mylène **SOPPELSA** ; Laurent **TALABARD**.

L'association accueille deux nouveaux membres: Stéphanie **CHEVALIER** et Marie-Agnès **DUJARDIN**

Manifestations du 1 semestre 2014:

Vendredi 11 avril Traditionnel carnaval suivi d'un délicieux goûter, préparé et servi par le Club « Rencontre et Gaieté » de St Rémy-de-Chagnat.

Jeudi 1^{er} mai Vente de muguet à Saint-Rémy-de-Chagnat

Dimanche 11 mai Vente de Fleurs et de Plants à Saint-Rémy-de-Chagnat :

Les fonds collectés sont destinés à améliorer le quotidien des enfants scolarisés sur le RPI par le biais de dons ; spectacles ; jouets pour l'école et la garderie ; participations aux voyages scolaires ; etc.... et aider les maîtresses dans leurs projets scolaires (participations pour diverses sorties, transports, etc....).

0-----0-----0

Club Sportif.



Séances de Gymnastique le mercredi de 20 h 30 à 21h 30 à la salle polyvalente. Les séances sont suspendues pour la période estivale.



Contact Mme Dominique **FIORENTINO** tél. 04 73 71 06 82.

0-----0-----0

Danses de tous pays

Créée il y a plus de 20 ans l'association compte environ quarante adhérents toujours prêts à danser dans la bonne humeur.

Nous nous retrouvons tous les lundis, d'octobre à fin juin de 20h à 21h30.

Notre répertoire de danse est varié. Il s'agit de danses collectives, traditionnelles, originaires du monde entier : USA, Israël, pays de l'est, Grèce...

Tout au long de l'année ces soirées sont ponctuées de moments un peu plus festifs : buffet pour Noël, galette des rois, crêpes, soirée dansante au restaurant, repas de fin d'année...



Nous accueillons avec plaisir toutes les personnes intéressées.

Présidente : Mme Henriette **MARCHAND** : chateau.de.pasredon@orange.fr

Vice –Présidente : Mme Colette **GABAS** : collsabag@free.fr

Secrétaire : Mme Marie-Jo **RENZI** : mjt263@aol.com

0-----0-----0

Divers.

Nous souhaitons publier des informations diverses concernant la vie pratique et les actions des associations de Saint Rémy de Chagnat. Si vous êtes le président ou la présidente d'une association n'hésitez pas à nous communiquer l'agenda de vos manifestations.

Toutes les idées et toutes les informations et suggestions seront les bienvenues et examinées

Vous pouvez les transmettre à la mairie ou à :

Mme Brigitte **CHARRAS**, 5 place de l'église

M. Gérard **LAFONTAINE**, 8 rue des moulins Mail : g-lafontaine@orange.fr

Site internet de la commune

La commune a son site à l'adresse : www.saint-remy-de-chagnat.fr afin de le faire vivre et de le rendre attractif je souhaiterais que les différentes associations me communiquent l'agenda de leurs manifestations. Pour celles qui n'ont pas encore leur page les informations nécessaires à la réalisation d'une page, composition du bureau, but, activité, si possible quelques photos. Pour les associations qui ont leur page, transmettez-moi les modifications éventuelles.

Ce site pourrait aussi contenir une page sur les artisans : activité téléphone, adresse, siège social etc.

Toutes les suggestions et idées sont les bienvenues. Pour vivre et être visité un site doit évoluer constamment.

Merci de votre contribution.

Memento:

Mairie :

- **Horaires :** Lundi : 13 h 30 à 18 h 30 Tél : 04 73 71 00 09
Mardi : 09 h 00 à 12 h 30 Fax : 04 73 71 98 11
Jeudi : 09 h 00 à 16 h 30
Vendredi : 09 h 00 à 12 h 00
Mail : stremydechagnat@free.fr

- **Permanence de Monsieur le maire :**

Lundi après-midi.
Samedi matin sur rendez-vous

Agence postale communale :

- **Horaires :** Lundi : 13 h 30 à 16 h 30
Mardi : 08 h 30 à 12 h 30
Jeudi : 08 h 30 à 13h30
Vendredi : 08 h 30 à 12 h 30

Mairie de Sauxillanges

- **Communauté de communes du pays de Sauxillanges:** 04 73 96 37 62
- **Services de portage des repas à domicile :** 04 73 96 37 62
(les repas sont réalisés par l'EHPAD de Sauxillanges Charles **ANDRAUX**)

Services divers :

- **ADMR Sauxillanges Association du service à domicile et à la personne** 04 73 96 87 96
- **CLIC Centre Local d'Information et de Coordination gérontologique :** 04 73 89 67 38
(Issoire)
- **SSIAD Service de Soins Infirmier à Domicile** 04 73 89 71 31
- **SIVOS Service d'aide-ménagère à domicile** 04 73 89 71 32
- **Trésor Public d'Issoire** 04 73 89 15 78
- **Déchetterie Sauxillanges** 04 73 96 88 92
- **Horaires :** Lundi 14 h 00 à 18 h00
Mardi à vendredi 10 h 00 à 12 h 00 – 14 h 00 à 18 h 00
Samedi 09 h 00 à 12 h 00 – 14 h00 à 18 h 00

Santé Sécurité

- **Gendarmerie de Sauxillanges :** 04 73 96 81 55
- **SAMU :** 15
- **POMPIERS** 18
- **URGENCES (à partir d'un portable)** 112

R.P.I.. Saint Rémy de Chagnat/Saint Jean en Val

- **Ecole de Saint Rémy :** 04 73 71 08 18
- **Ecole de Saint Jean :** 04 73 96 82 93